

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 11
Nombre de conseillers en fonction 10
Nombre de conseillers présents 09

COMMUNE DE WEGSCHEID

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 08 mars 2022
Sous la présidence de M. Jean-Marie BERLINGER, Maire

Sont présents :

M. le maire : Jean-Marie BERLINGER

MM. les adjoints au maire : Cédric GARNIER et Jean Fred FONTAINE

Mmes et MM. les conseillers municipaux : Axel-Wolfgang GABRIEL, Benoît SIRE, Frédéric PONTHEIU, Angélique KOENIG, Céline GRANGER-GUILLEMAIN, Anne-Marie TARTEREAUX

A donné procuration : Katia KUSTER à Cédric GARNIER

Absent excusé non représenté :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M. Frédéric PONTHEIU

Date de la convocation : 04 mars 2022

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
- 2 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- 3 – Révision statuts Syndicat Electricité et Gaz du Haut-Rhin
- 4 – Fixation des tarifs 2022
- 5 – Sortie du Syndicat Intercommunal Scolaire (S.I.S)
- 6 – Création d'un nouveau S.I.S (Wegscheid – Kirchberg – Sickert)
- 7 – Débats d'orientation budgétaire
- 8 – Recrutement distillateur
- 9 – Organisation temps scolaire rentrée 2022
- 10 – Archers de la Doller
- 11 – Divers

À 19h00, M. le maire accueille le conseil municipal pour la première séance ordinaire de l'année 2022.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de M. Jean-Marie BERLINGER, maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Frédéric PONTHEU pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le maire fait un point sur l'État Civil de la commune.

C'est avec grand plaisir que M. le maire annonce la naissance de la petite Lyna LAPPRAND le 05 février 2022, fille de Simon LAPPRAND et Noémie BERNADINO domiciliés au 67 rue du Soultzbach. L'ensemble du conseil municipal adresse leurs sincères félicitations aux parents et la bienvenue à Lyna.

M. le maire souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux habitants, à savoir M. PALY Jean et sa fille Lou, arrivés en janvier de Rixheim. Domiciliés au 45 rue du Soultzbach ils sont ravis d'habiter un village calme et agréable au plus près de la nature.

M. le maire soumet aux conseillers l'ordre du jour détaillé de la séance auquel il souhaite ajouter les points suivants :

9 – Organisation temps scolaire rentrée 2022

10 – Archers de la Doller

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le maire.

POINT 1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

M. le maire demande si des observations sont à formuler au sujet du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021 dont une copie a été transmise à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CCVDS)

M. le maire fait part du courrier émis par la CCVDS qui propose de modifier la compétence concernant la gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire du Syndicat Mixte Intercommunal du Ballon d'Alsace (S.M.I.B.A).

M. le maire propose l'approbation des modifications des statuts de la CCVDS suivants :

Modification de la compétence :

3.13. Gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire

- Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires à la mise en valeur, à l'aménagement ~~et à la~~ promotion touristique du Site Interdépartemental du Ballon d'Alsace comprenant les stations ski alpin, de loisirs été-hiver, de neige, de montagne, de pleine nature et les sites de ski de fond y compris par transfert de compétence au SMIBA.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts.

POINT 3**REVISION DES STATUTS SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le Comité Syndical du 28 septembre 2021 a décidé de réviser les statuts du Syndicat afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans la Transition Énergétique et de permettre le lancement des actions de communication cotées par l'assemblée délibérante.

Les modifications concernent essentiellement :

- Le changement de dénomination : Article 1^{er}
Sur proposition du groupe de travail Communication, le Syndicat se nommera « Territoire d'Énergie Alsace »
- L'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) : Articles 2 et 3-3
- L'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux : Articles 5-4 et 5-5
- La suppression de la réunion annuelle d'information.

Sur ces propositions, le conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

POINT 4**FIXATION DES TARIFS 2022****A/ REDEVANCE EAU POTABLE**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- Le tarif de l'eau à 1,80 € HT / m³ ;
- Le prix de l'abonnement et frais fixes à 18,96 € HT / an, soit 9,48 € HT / semestre ;
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0,034 € / m³ aux abonnés ;
- Le taux de la redevance pour pollution domestique perçue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 0,35 € HT / m³ en 2021 reste inchangé pour 2022.

Pour l'année 2022, pas de hausse de facturation pour les abonnés par rapport à 2021 soit :

Prix de l'eau potable HT	1,800 € / m ³
Redevance pour pollution domestique	0,350 € / m ³
Redevance pour prélèvement sur la ressource	<u>0,034 € / m³</u>
Total HT	<u>2,184 € / m³</u>
Abonnement et frais fixes HT	<u>9,48 € / semestre</u>

B/ STOCKAGE BOIS

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour 2022 le tarif du stockage de bois de l'année précédente à savoir :

- 1,30 € / m³ pour les 6 premiers mois,
- 2,60 € / m³ pour les 6 mois suivants,
- 3,90 € / m³ pour les 6 mois suivants
- Et ainsi de suite, soit 1,30 € / m³ de plus par semestre de prolongation.

C/ REGIE MUNICIPALE DISTILLERIE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2022 les tarifs 2021 de la régie municipale « Distillerie », à savoir :

- Fruits à pépins : 13.00 € / litre d'alcool pur prévisionnel (rendement minimum)
- Fruits à noyaux : 9.00 € / litre d'alcool pur prévisionnel (rendement minimum)

M. Cédric GARNIER, 1^{er} adjoint au maire, informe l'assemblée que l'année 2021 a été satisfaisante. Malgré la réparation de l'alambic et les frais du personnel distillateur, l'activité a tout de même généré un léger bénéfice.

POINT 5

SORTIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

A/ CREATION DU SIS

Par arrêté du 18 août 2008 a été créé entre les Communes de Sewen, Dolleren, Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck, Wegscheid, Kirchberg et Sickert un syndicat intercommunal qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal Scolaire.

Ce syndicat a été mis en place afin de gérer les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) des sept communes.

L'objectif principal étant d'éviter la scolarisation des élèves dans des classes à cours multiples ainsi que la fermeture de classes.

B/ ETUDE DE FAISABILITE D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CONCENTRÉ

Suite au souhait de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de créer un Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) pour les 7 communes, le SIS a sollicité une étude de faisabilité auprès de l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Une première phase de cette étude a été récemment présentée aux maires des communes concernées mettant en avant la nécessité de construire un bâtiment de 1 600 m² sur un terrain de 70 ares minimum.

À ce jour, aucune des sept communes ne dispose d'un tel terrain et rien n'a été prévu en ce sens dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Par ailleurs, la construction d'un RPC représenterait un engagement financier dispendieux.

C/ TRANSPORT

M. Cédric GARNIER, membre du SIS, souligne que le coût du transport scolaire représente une part très importante dans le budget SIS et qu'actuellement aucun enfant de la commune ne prend le bus.

Lors du dernier budget, suite à l'augmentation des frais de transport, une nouvelle règle de répartition de la participation financière des communes a été demandée par le SIS par soucis de soutien aux autres communes.

Le maire s'y est opposé et a demandé un moratoire d'une année pour se donner le temps de trouver une alternative satisfaisante.

D/ SITUATION ACTUELLE

Jusqu'en 2020, date à laquelle les communes de Wegscheid et Sickert ont été sollicitées pour une participation annuelle, la commune de Kirchberg finançait seule le fonctionnement du bâtiment de l'école élémentaire de Kirchberg,

L'école maternelle de Kirchberg est gérée par le Syndicat Intercommunal Kirchberg/Wegscheid (SIKW). La commune de Wegscheid participe de ce fait au fonctionnement et aux investissements.

Afin de simplifier la participation aux charges, un projet de sortie de l'école maternelle du SIKW au profit de la commune de Kirchberg est en cours de discussion.

Le maintien dans l'actuel SIS représente à lui seul un total de 38 500€/an pour les trois communes.

2022-003

E/ CRÉATION D'UN NOUVEAU SIS WEGSCHEID – KIRCHBERG – SICKERT

La sortie de l'actuel SIS implique la création d'un SIS propre aux 3 communes pour assurer la gestion de notre RPI.

Une rencontre avec la région a eu lieu pour définir les modalités de prise en charge et l'organisation future du transport scolaire.

Un appel d'offre général pour le périmètre de la compétence transport de la région est en cours ; il intégrera notre RPI avec un nouvel arrêt possible rue Georges Pompidou à l'angle de la rue de la Manufacture Royale

M. le maire a réalisé un sondage auprès des familles concernées par cet éventuel arrêt et attend leur retour pour se prononcer.

Ce marché qui s'étend sur sept années est en cours de négociation.

La Région participe à hauteur de 66% aux frais de transport pour un trajet par jour et finance 1 500€ par an par accompagnateur du bus.

A noter cependant, que la sortie du SIS actuel ne pourra se faire qu'en fin d'année civile soit décembre 2022 ; ce qui nécessitera une période de transition.

Reste également à définir si le temps d'accueil du matin sera maintenu ou modifié.

F/ SORTIE DU RPI COMMUNES DE SEWEN, DOLLEREN, OBERBRUCK ET RIMBACH

Depuis la création du regroupement pédagogique, les services de l'Etat ont fermé cinq classes au total ainsi que deux écoles (Wegscheid et Sickert).

Cette année a été annoncé la fermeture de la classe élémentaire de Dolleren.

Avec cette fermeture la qualité de l'enseignement sera fortement dégradée puisque contrairement aux effets annoncés les classes seront à niveaux multiples.

Les communes de Sewen, Dolleren, Oberbruck et Rimbach ont donc pris la décision de se retirer du RPI.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du Maire,

Considérant l'importance du coût du transport,

Considérant le fonctionnement actuel des communes de Wegscheid, Kirchberg et Sickert en une forme de RPC,

Décide, après délibération à la majorité des membres présents, de se retirer du Syndicat Intercommunal Scolaire créé par arrêté le 18 août 2008 entre les communes de Sewen, Dolleren, Oberbruck, Rimbach, Wegscheid, Kirchberg et Sickert.

POINT 6**CREATION D'UN NOUVEAU SIS (WEGSCHEID – KIRCHBERG – SICKERT)**

La création d'un SIS propre s'impose pour gérer la partie pédagogique et le transport des enfants des trois communes scolarisées sur KIRCHBERG.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du Maire,

Considérant le fonctionnement actuel des communes de Wegscheid, Kirchberg et Sickert en une forme de RPC,

Donne son accord, après délibération, à la majorité des membres présents, pour la création d'un nouveau Syndicat Scolaire entre les communes de Wegscheid, Kirchberg et Sickert.

POINT 9

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2022

M. le maire propose de passer au point 9 puisqu'il concerne également le domaine scolaire.

La sortie du SIS pour les communes de Wegscheid, Kirchberg et Sickert étant actée, l'équipe enseignante propose la modification du temps scolaire pour les écoles maternelle et primaire.

HORAIRES ACTUELS	HORAIRES PROPOSES
Bâtiment 1 (maternelle) : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30	8h00 - 11h30 / 13h30 - 16h00
Bâtiment 2 (primaire) : 8h35 - 11h35 / 13h35 - 16h35	8h05 - 11h35 / 13h35 - 16h05

Vu les propositions d'horaires présentées et adoptées au Conseil d'École du 03 mars 2022,

Considérant que le maintien du temps d'accueil du matin reste encore à définir,

Les conseillers adoptent à l'unanimité les nouveaux horaires et chargent M. le maire de transmettre la délibération à l'Inspection de l'Éducation Nationale.

POINT 7

DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A/ SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le versement et l'inscription au budget primitif 2022 (article 6574) des subventions suivantes :

- Alsace Ontario	50,00
- APAEI Saint-André de Cernay	50,00
- APALIB	220,00
- APAMAD	220,00
- Association d'archéologie minière les Trolls	200,00
- Association Prévention Routière	50,00
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin	100,00
- Caritas Alsace	120,00
- Chiens guides de l'Est	50,00
- Club Vosgien	410,00
- Conservatoire des Sites Alsaciens	50,00
- Delta Revie Haut-Rhin	50,00
- Fondation du Patrimoine	55,00
- GAS du Haut-Rhin	90,00
- Judo Club de Masevaux	80,00
- Ligue Contre le Cancer (Comité Départemental du Haut-Rhin)	100,00
- MJC - Collectif Festi-Débat	50,00
- Restos du Cœur du Haut-Rhin	60,00
- Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux	80,00
- Divers	720,00
Total	<u>2.805,00</u>

La subvention versée habituellement à l'association Wegscheid Accueil est mise en réserve et sera versée en cas de besoin dans l'année.

Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par le Club Vosgien de Masevaux concernant deux projets destinés à développer l'attrait touristique du site du Neuweiher et de l'auberge refuge :

Les projets sont les suivants :

- Construction d'un nouveau chalet abri destiné à accueillir une trentaine de randonneurs
- Installation d'un module sanitaire préfabriqué femmes et hommes.

Le montant demandé est de 300 € par projet soit 600 € au total.

Sur présentation du courrier reçu le 15 février 2022 en mairie, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un total de 300 €.

B/ BUDGET COMMUNAL

M. le maire laisse la parole à son premier adjoint, M. Cédric GARNIER en charge des finances de la commune.

L'année 2021 a été riche en projets financiers de par le renouvellement du parc automobile, les changements de personnel communal et divers travaux.

Ces derniers n'étant pas encore réalisés dans leur intégrité, la commune se concentrera sur l'aboutissement des travaux engagés.

2022 sera une année de transition, sans projet conséquent.

Concernant le dossier de restructuration de l'ancienne école en mairie, les études ont été réalisées mais il faut se laisser du temps d'y réfléchir, il s'agit d'un lourd investissement pour la commune qui n'est pas sans conséquence financière.

C/ BUDGET EAU

Certaines dépenses d'investissement restent en attente de réalisation, notamment le changement des compteurs d'eau potable (15 au total ont été prévus).

Au niveau des investissements à venir, un devis a été demandé au cabinet IRH afin de réaliser une étude de faisabilité et de chiffrer les travaux qui s'imposent dans le domaine de l'eau potable.

La commune souhaite également mettre en place un système de télérelève des compteurs d'eau.

D/ SOUTIEN À L'UKRAINE

Face au drame humain se jouant actuellement aux portes de l'Union Européenne, les élus de la commune de Wegscheid souhaitent exprimer leur solidarité au peuple ukrainien.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), dans le but d'apporter aux collectivités une garantie que les fonds versés au profit du soutien humanitaire au peuple ukrainien soient utilisés avec pertinence.

Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Sur proposition du maire de verser une aide afin de soutenir ce peuple en guerre, les conseillers ont décidé de verser la somme de 500 €.

Les conseillers chargent le maire d'effectuer le versement de cette somme au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.

POINT 8**RECRUTEMENT DISTILLATEUR**

M. le maire informe l'assemblée que la durée légale autorisée pour conclure des contrats successifs à durée déterminée est de 6 ans.

Le premier CDD conclu avec M. Denis UHLEN, agent technique chargé de la distillation au sein de la régie communale, date du 01^{er} septembre 2015.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération en date du 30/06/2009 créant l'emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet comprenant les fonctions suivantes : agent en charge de la distillation et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures (inférieure à 50 % d'un temps complet) ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion (ou le cas échéant CNFPT) en date du 17/03/2022 publiée sous le numéro 068220300579184,

Considérant que M. Denis UHLEN remplit les conditions générales de recrutement énumérées à l'article 2 du décret susvisé du 15 février 1988 (conditions d'aptitude physique, de nationalité etc....),

Considérant que M. Denis UHLEN a bénéficié de contrats successifs sur cet emploi d'une durée totale de 6 ans et qu'au-delà de cette durée le renouvellement du contrat ne peut s'effectuer qu'à durée indéterminée ;

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (7/35^{ème}) pour exercer les fonctions d'agent en charge de la distillation à compter du 17 avril 2022 (date ne pouvant être rétroactive).

Dans le cas où les 7 heures hebdomadaires sont dépassées, un compteur d'heures sera tenu par la Secrétaire de mairie et un rattrapage des heures supplémentaires sera effectué.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- adopte la proposition du Maire,
- modifie le tableau des emplois,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT 10**ARCHERS DE LA DOLLER**

Le maire présente l'association de Tir à l'arc « Les Robins de la Doller » aux conseillers. Créée il y a 3 ans, cette association se développait activement à la maison de pays avant de subir les conséquences de la pandémie de la COVID. Les archers ayant repris leur activité souhaitent à présent pouvoir effectuer du tir en extérieur. Le maire a alors proposé, avec un accord de principe du SIKW propriétaire du terrain, d'utiliser l'ancien stade de football rue de la Manufacture Royale. Ce terrain plat, facilement accessible et aménageable, serait idéal pour les archers. Une déclaration préalable, demandée à la Direction Départementale des Territoires a reçu un avis favorable pour la mise en place d'une clôture de 2m entourant le stade, d'une palissade en bout de terrain pour arrêter les flèches et la pose de 2 conteneurs pour entreposer le matériel. Un projet de convention est en cours d'élaboration entre la commune, le SIKW et les archers.

Cet aménagement représente un investissement de 25 000 à 35 000 € pour le club. Une subvention a été demandée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, qui souhaite que ce projet soit porté par la commune de WEGSCHEID.

Il s'agit d'une opération blanche pour la commune qui sert d'intermédiaire entre le club et la communauté de communes. Ce projet d'intérêt communautaire est très prometteur, le tir à l'arc est un loisir en plein expansion, il y a très peu de sites aménagés pour cette pratique et cela permettrait à l'ancien stade de foot de trouver une seconde jeunesse.

Sur ces constats, l'assemblée délibérante autorise le maire à signer tout document et facture permettant le versement de la subvention au profit de l'association du Tir à l'arc de la Doller.

POINT 11**DIVERS****A/ RECENSEMENT 2022**

M. le Maire informe les conseillers du résultat du recensement effectué entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

La population totale est passée de 325 habitants en 2016 à 317 habitants en 2022.

B/ PLANTATION

M. le maire détaille le programme des trois journées de plantations effectuées du 24 au 26 février. En effet 175 enfants des écoles de Sewen, Dolleren, Oberbruck, Rimbach, Kirchberg et Masevaux ont participé à la replantation d'une parcelle de forêt à Wegscheid ainsi qu'une trentaine de bénévoles du village et les chasseurs.

L'opération a été menée par l'association Kinomé qui a géré la partie pédagogie avec les écoles. Grâce à l'association A tree for you, spécialisée dans la recherche de mécénat, 8 000 arbres seront plantés dans la forêt de Wegscheid. Le coût de cette action, menée sur trois années, est de 98 000 € (financés par des mécènes tel Air France ou Nitendo).

L'ONF, et particulièrement M. Michel FARNY, technicien forestier de la commune sont à l'origine de cette action.

Lors de ces deux trois jours, le maire a eu le plaisir d'accueillir M. SCHELLENBERGER député et M. HIRTH maire de Sickert et vice-président à la communauté de commune chargé du tourisme et de la forêt ainsi que la presse (Alsace, DNA et France 5).

Ce fut un plaisir partagé pour l'ensemble des participants, adultes et enfants, qui ont pris plaisir et fierté à planter « leurs arbres ».

C/ ELECTIONS

M. le maire rappelle les dates des prochaines élections :
- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

M. le maire commence dès à présent à prévoir la désignation des membres du bureau de vote.

D/ BAC TEXTILE

Un bac textile sera mis en place sur la place de l'éco point, rue de la Manufacture Royale, à côté des bennes à verre.

E/ BULLETIN COMMUNAL

Pour la première fois cette année, en plus de celui édité habituellement, un bulletin communal « spécial associations » est en cours d'édition.

F/ CRECHE DE NOËL

Suite à la fermeture définitive de la Grotte aux lucioles à Altkirch, M. le maire informe qu'une crèche a été achetée afin de décorer le village durant la période des fêtes de fin d'année.

M. le maire donne ensuite la parole aux élus pour un tour de table.

A/ M. AXEL GABRIEL

Demande des nouvelles quant au passage à la ramasse des biodéchets. M. le maire lui répond qu'il n'y a pas eu de nouvelles pour le moment.

Demande possibilité d'acheter un bac pour y mettre les sacs jaunes du tri sélectif car le SMICTOM a refusé d'en vendre. Lors de rafales de vents, il arrive que les sacs s'envolent.

M. le maire va se renseigner.

B/ Mme Angélique KOENIG

Demande possibilité de mutualiser la vidange des fosses septiques.

M. le maire, qui en avait fait la demande auprès de la Communauté de Communes suite à plusieurs réclamations des habitants, va se renseigner à nouveau.

C/ M. Cédric GARNIER

S'interroge quant à la gestion future du musée communal car aucun retour n'a été constaté suite à l'appel aux bénévoles lancé par M. le Maire dans le bulletin communal.

Sa gestion pourrait être confiée à une association extérieure au village.

Informe du conflit actuel entre Créaliance et la Communauté de Communes.

Alors que les élus ont reçu un courrier du Président de Créaliance afin de demander leur soutien, le Président de la Communauté de Communes, lui, reproche son manque de transparence.

Affaire à suivre...

M. Jean-Fred FONTAINE

A été heureux de participer aux 3 journées de plantation dans la forêt communale, et satisfait de l'engouement de l'ensemble des participants pour cette opération.

Plus aucun conseiller ne souhaitant intervenir, M. le maire lève la séance à 21h45.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Wegscheid de la séance du 08 mars 2022
--

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
- 2 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- 3 – Révision statuts Syndicat Electricité et Gaz du Haut-Rhin
- 4 – Fixation des tarifs 2022
- 5 – Sortie du Syndicat Intercommunal Scolaire (S.I.S)
- 6 – Création d'un nouveau S.I.S (Wegscheid – Kirchberg – Sickert)
- 7 – Débats d'orientation budgétaire
- 8 – Recrutement distillateur
- 9 – Organisation temps scolaire rentrée 2022
- 10 – Archers de la Doller
- 11 – Divers

Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BERLINGER	Jean-Marie	Maire		
GARNIER	Cédric	1 ^{er} adjoint		
FONTAINE	Jean Fred	2 ^{ème} adjoint		
GABRIEL	Axel-Wolfgang	Conseiller municipal		
GUILLEMAIN	Céline	Conseillère municipale		
KOENIG	Angélique	Conseillère municipale		
KUSTER	Katia	Conseillère municipale		
PONTHIEU	Frédéric	Conseiller municipal		
SIRE	Benoît	Conseiller municipal		
TARTEREAUX	Anne-Marie	Conseillère municipale		